

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2026

OUVERTURE DE SÉANCE : 19 HEURES 00

PRÉSIDENT : M. Sébastien VOYER

PRÉSENTS : Mmes : Marinette BRELIERE, Francine JAILLAIS, Anita TURGIS et Marie Christine BABARIT ; MM : Arnaud MONTAIS, Patrick BECK, Michael ROUSSEAU et Thierry PINEAU.

ABSENT :

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Madame Christel JORY donne procuration à Monsieur Sébastien VOYER ; Monsieur Sylvain BAURY donne procuration à Madame Marinette BRELIERE ; Monsieur Benjamin HOURS donne procuration à Madame Francine JAILLAIS ; Madame Séverine GAYTE donne procuration à Monsieur Michael ROUSSEAU ; Monsieur Alexandre SAINT PAUL donne procuration à Monsieur Patrick BECK et Madame Audrey MONTAIS donne procuration à Monsieur Arnaud MONTAIS.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marinette BRELIERE

PRÉSENCE PERSONNES EXTERIEURES : Mesdames Barbara GAZEAU, Virginie VERMERSCH, Laëtitia DEVAUD, Messieurs Philippe GAZEAU, Thierry BOUREAU.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 4 JUIN 2026

INTERVENTION : PROJET LOIRE A VELO EN TROGLO (LAV)

Madame Sandrine LION, Maire de Fontevraud était accompagnée de :

- Sophie CHARRAUD, **Responsable du Pôle Tourisme** Direction du Développement Economique et de l'Attractivité à L'Agglo de Saumur
- Lucille CROCHARD, juriste Alter Public, assistant à maîtrise d'ouvrage sur les aspects fonciers et réglementaires pour la Communauté d'Agglomération

Elles sont intervenues en début de séance afin de présenter aux membres du Conseil municipal le projet « La Loire à Vélo en troglo », porté et financé par l'Agglomération Saumur Val de Loire.

Cette présentation a permis d'exposer les grandes orientations du projet, qui vise à enrichir l'offre touristique du territoire en valorisant le patrimoine troglodytique à travers un itinéraire en lien avec le parcours de La Loire à Vélo.

Les principaux objectifs présentés sont le renforcement de l'attractivité touristique du territoire ;

- La mise en valeur du patrimoine troglodytique et de ses richesses locales ;

Ce projet permettra également de favoriser le tourisme à vélo et le développement économique locale grâce à une meilleure visibilité des sites et des acteurs du territoire.

À l'issue de cette présentation, les membres du Conseil municipal ont pris acte des informations communiquées et ont échangé avec les personnes présentes sur les enjeux et les perspectives de ce projet.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2026

MONSIEUR LE MAIRE PROPOSE DE SOUMETTRE UNE DELIBERATION SUPPLEMENTAIRE A L'ORDRE DU JOUR ET DEMANDE L'APPROBATION SUR LE SUJET SUIVANT :

➤ **Délibération : Demande d'aide financière par la Troupe de Théâtre La Parlott dans le cadre de l'organisation des 50 ans de la troupe.**

APRES ACCORD A L'UNANIMITE DU CONSEIL MUNICIPAL IL EST RAJOUTE A L'ORDRE DU JOUR LE SUJET CIDESSUS

DÉLIBÉRATION : Réfection du réseau d'eaux pluviales place St Aubin

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune souhaite engager des travaux sur le réseau d'eau pluviale afin d'améliorer l'évacuation des eaux de pluie et de limiter les inondations récurrentes de l'église lors des épisodes de fortes précipitations.

À cette fin, trois entreprises ont été sollicitées pour établir un devis :

TPPL : 119 219,40 € TTC ;

ATP : 12 430,80 € TTC ;

RTL : 17 544,00 € TTC.

Monsieur le Maire précise que les écarts de prix s'expliquent par les solutions techniques proposées par chaque entreprise. L'entreprise TPPL préconise la réfection complète du réseau de canalisations. Les entreprises ATP et RTL estiment, quant à elles, qu'une intervention ciblée sur la canalisation située en bordure de l'église est suffisante. L'entreprise RTL propose une réfection sur le réseau existant, tandis que l'entreprise ATP, à la suite d'un rendez-vous avec le service Eau et Assainissement de l'Agglomération Saumur Val de Loire et Monsieur le Maire, préconise la création d'une noue permettant de diriger le trop-plein des eaux pluviales vers un bassin de rétention.

Madame Marie-Christine BABARIT s'interroge sur les importantes différences de prix entre les devis. Monsieur le Maire répond que celles-ci résultent des différentes techniques retenues par les entreprises.

Au regard des propositions reçues, Monsieur le Maire propose de retenir, dans un premier temps, la solution présentée par l'entreprise ATP, moins onéreuse, afin d'évaluer son efficacité. Les travaux pourraient être réalisés à l'issue de la saison touristique, à compter du mois d'octobre, de manière à être achevés avant l'hiver et avant la reprise de la saison touristique au mois de mars.

Il précise que, si cette première intervention ne permettait pas de résoudre durablement les problèmes d'inondation, des travaux complémentaires pourraient être inscrits au programme d'investissement de l'année 2027.

Monsieur Michael ROUSSEAU fait remarquer que seule l'entreprise TPPL évoque la présence éventuelle de canalisations en amiante. Il attire l'attention du Conseil sur le risque d'éventuels surcoûts si cette problématique était découverte en cours de chantier.

Monsieur le Maire répond que la solution proposée par l'entreprise ATP n'implique pas d'intervention sur les canalisations existantes, ce qui limite ce risque.

Le Conseil municipal demande si l'agglo de Saumur pourrait prendre en charge une partie de ces travaux. Monsieur le Maire répond que malheureusement aucune aide ne sera octroyée.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité, de retenir la proposition de l'entreprise ATP pour un montant de 12 430,80 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de ces travaux.

Votants : 15

Pour : 12

Contre : 3

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION : Charte d'engagement pour création d'une bourse pour le permis de conduire et le BAFA

Bourse BAFA

Monsieur le Maire présente le projet de création d'une bourse BAFA. Suite aux difficultés rencontrées par l'Association Familles Rurales Loire et Coteau pour recruter du personnel durant les vacances scolaires, il est proposé de mettre en place une aide financière destinée aux jeunes âgés de 17 à 25 ans, résidant sur la commune depuis plus de six mois.

Cette bourse a pour objectif de faciliter le financement du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA), en contrepartie d'actions menées auprès de l'association Familles Rurales Loire et Coteau.

Madame Francine JAILLAIS demande si, une fois le diplôme du BAFA obtenu, il serait possible d'obliger les bénéficiaires à travailler pendant une certaine durée au sein de l'association Familles Rurales Loire et Coteau.

Monsieur le Maire répond que cela relève du domaine du droit privé et qu'il n'est pas possible d'imposer aux jeunes de poursuivre une activité au sein de l'association après l'obtention de leur diplôme.

Bourse Permis de conduire

Monsieur le Maire présente également le projet de création d'une bourse au permis de conduire.

Il rappelle que le permis de conduire constitue un atout essentiel pour favoriser l'autonomie des jeunes et leur accès à l'emploi ou à la formation. Son obtention participe également à la lutte contre l'insécurité routière, de nombreux jeunes conduisant encore sans permis.

Il est ainsi proposé de créer une bourse destinée aux jeunes de 15 à 25 ans, résidant sur la commune depuis plus de six mois, afin de les aider à financer leur permis de conduire en contrepartie de la réalisation d'actions d'intérêt général au profit de la commune.

Monsieur Patrick BECK estime que la tranche d'âge retenue, de 15 à 25 ans, est trop large.

Monsieur Arnaud MONTAIS répond que la conduite accompagnée peut débuter dès l'âge de 15 ans.

Monsieur le Maire précise qu'il ne souhaite pas fermer la porte à certains jeunes et préfère offrir cette opportunité au public le plus large possible.

Le Conseil s'interroge ensuite sur la capacité des services techniques à encadrer les bénéficiaires de ces bourses. Les élus craignent que les agents techniques ne disposent pas du temps nécessaire pour assurer leur suivi et que leur absence, notamment pendant les congés, complique l'organisation.

Monsieur Arnaud MONTAIS, responsable des agents techniques, indique qu'il accompagnera les équipes et viendra en appui afin de faciliter la mise en œuvre du dispositif. Monsieur le Maire précise également que ces jeunes pourront effectuer un travail au sein du service administratif en lien avec le secrétariat de Mairie.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2026

Monsieur le Maire ajoute que les candidats pourront être présents uniquement pendant les vacances scolaires, puisqu'en dehors de ces périodes les jeunes sont en cours. Il précise qu'ils pourront effectuer leur engagement sous la forme de deux périodes de quinze jours, à des moments différents de l'année, selon les possibilités d'organisation.

Le coût de ce dispositif est fixé à 500 € par bénéficiaire, dans la limite de deux bourses attribuées par an, en contrepartie de la réalisation de 70 heures de travail, réparties sur deux semaines.

Après délibération et vote à main levée, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'autoriser la mise en place des deux dispositifs à savoir une bourse pour le BAFA d'un montant de 500€ et une bourse pour le permis de conduire d'un montant de 500€ également en contrepartie de la réalisation de 70 heures de travail pour la Commune.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION : Charte engagement argent de poche

Monsieur le Maire souhaite proposer un dispositif d'argent de poche pour les jeunes de 15 ans révolus et jusqu'à la veille de leurs 18 ans domiciliés à TURQUANT.

En contrepartie de l'attribution d'une rémunération de 15 euros, le jeune s'engage à effectuer une mission d'engagement citoyen volontaire auprès des services techniques ou des services administratifs de 3 heures sur le temps d'un après-midi sur les périodes de vacances scolaires.

Monsieur Patrick BECK craint également que les agents techniques ne puissent pas encadrer ces jeunes. Monsieur le Maire répond que Monsieur Arnaud MONTAIS et lui-même viendront en appui pour l'encadrement de ces jeunes.

Après délibération et vote à main levée, le Conseil Municipal, décide à la majorité d'autoriser la mise en place d'une charte d'engagement « argent de poche » en attribuant 15 euros par jeune en contrepartie d'une mission de 3h sur la commune.

Votants : 15

Pour : 12

Contre : 3

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION : Instauration de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation

Le Maire de Turquant expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil Municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Conformément à l'article 108 de la Loi de finances pour 2026, celui-ci institue la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) à compter de 2027, se substituant à la Taxe d'habitation sur les locaux vacants THLV et la Taxe des locaux vacants TLV.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à la majorité d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation sans changement du taux en vigueur.

Votants : 15

Pour : 14

Contre : 1

Abstention :

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION : Devis panneaux signalétiques

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le devis de l'entreprise Nadia Signalisation relatif au remplacement des panneaux de signalisation touristique ainsi qu'à la mise en place de la signalisation des acteurs économiques de la commune. Le montant du devis s'élève à 25 411,01 € TTC, pose et fixation comprise.

Il précise que le code couleur retenu pour les panneaux est ardoise et beige. Une demande de subvention sera déposée afin de contribuer au financement de cette opération.

Monsieur le Maire indique également que les acteurs économiques souhaitant figurer sur la signalisation communale devront participer au financement de leur panneau.

Monsieur Patrick BECK demande si les acteurs économiques concernés ont été informés de cette participation financière et s'ils ont donné leur accord par écrit. Monsieur le Maire répond que la plupart d'entre eux ont été informés, mais qu'aucune validation écrite n'a, à ce jour, été recueillie.

Monsieur Patrick BECK s'interroge également sur la consultation de l'Architecte des Petites Cités de Caractère. Monsieur le Maire répond qu'un avis favorable avait été sollicité par le précédent conseil municipal dans le cadre de ce projet. Il ajoute qu'une nouvelle consultation pourra être demandée si nécessaire.

Madame Marie-Christine BABARIT demande pourquoi aucun autre devis n'a été sollicité auprès d'une entreprise concurrente afin de pouvoir comparer les prix et disposer de plusieurs propositions à présenter au Conseil. Monsieur le Maire répond que le précédent conseil municipal avait déjà engagé cette démarche avec l'entreprise Nadia Signalisation et s'était orienté vers cette société.

Monsieur Patrick BECK propose qu'un nouveau chiffrage soit demandé, après avoir obtenu l'accord des acteurs économiques souhaitant effectivement apparaître sur la signalisation, afin d'établir un chiffrage au plus juste.

À l'issue des échanges, les membres du Conseil municipal conviennent d'ajourner cette délibération. Elle sera revue lors d'une prochaine séance de Conseil Municipal.

DÉLIBÉRATION : Convention participation financière manifestation « Petites Cités d'Anjou en Lumière 2026 »

L'association des Petites Cités de Caractère de Maine-et-Loire organise et coordonne un évènement du 27 novembre au 20 décembre 2026 qui aura pour titre « Petites Cités en Lumière en Anjou ».

Seront organisées des illuminations et animations de l'ensemble des Petites Cités de Caractère® à la tombée de la nuit à la lueur des bougies, permettant la découverte et la mise en valeur du patrimoine bâti et l'organisation de moments festifs et culturels pour le grand public.

Les animations portées par les communes tourneront autour de la thématique de la Lumière et de Noël avec l'organisation de marchés de Noël, de dégustations de produits locaux, soupes et vins chauds, défilés, concerts, lecture de contes, et expositions....

L'association Petites Cités de Caractère® de Maine et Loire a proposé différentes compagnies et spectacles au choix de chaque cité.

La commune de TURQUANT a choisi d'accueillir **La compagnie Luminescence (LunartX) avec le spectacle en déambulation FEERIE** Le samedi 5 décembre 2026.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2026

Le règlement du spectacle auprès de la compagnie est assuré par L'association des Petites Cités de Caractère de Maine-et-Loire qui demande une participation financière à la commune sur le montant total du spectacle.

Pour cette participation, la commune de Turquant s'engage à verser à l'association des Petites Cités de Caractère de Maine-et-Loire un montant de 1000 € TTC.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil

- D'APPROUVER la convention présentée et jointe à conclure avec l'Association des Petites Cités de Caractère de Maine-et-Loire
- D'AUTORISER le maire ou son représentant à la signer
- DE DIRE que les crédits seront inscrits au budget 2026.

Monsieur Patrick BECK demande si une démarche de mécénat a été envisagée auprès des entreprises de la commune afin de participer au financement du projet.

Monsieur le Maire répond qu'aucune sollicitation n'a été engagée à ce jour. Il indique qu'il étudiera cette possibilité, tout en précisant que la conjoncture économique actuelle pourrait rendre cette démarche plus difficile auprès des entreprises.

Après délibération et vote à main levée, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'approuver la convention, d'autoriser Monsieur le Maire à la signer et d'accepter que les crédits soient inscrits au budget 2026.

Votants : 15

Pour :

Contre :

Abstention :

DÉLIBÉRATION : Demande d'aide financière par la Troupe de Théâtre La Parlott dans le cadre de l'organisation des 50 ans de la troupe.

La troupe de Théâtre « La Parlott' » fête les cinquante ans d'animation théâtrale à Turquant. Depuis 1976, cela représente 145 actrices et acteurs de tous âges, 70 pièces jouées dont 25 créations.

Pour cette occasion, Monsieur RANGER, représentant de la Troupe demande à la municipalité de Turquant une prise en charge du vin d'honneur servi à 19H 30 le 18 juillet à la salle Michel Grégoire environ 40 personnes.

Après délibération et vote à main levée, le Conseil Municipal, décide à la majorité, de ne pas donner d'aide financière au Théâtre La Parlott.

Votants : 15

Pour : 2

Contre : 6

Abstention : 7

POINTS DIVERS :

Classement du stade Henri LEGER

Monsieur Arnaud MONTAIS informe que Le terrain de foot communal n'a pas pu être classé pour les raisons suivantes :

- Les buts de football à huit ne sont pas correctement fixés au sol, ce qui présente un risque pour la sécurité des utilisateurs ;
- L'absence de main courante sur le côté droit du terrain. Un grillage de 2,60 mètres est présent derrière le but, mais un filet pare-ballons devra être installé ;

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2026

- Des travaux sont nécessaires afin de mettre les buts de football à huit (2,10 m × 6,00 m) en conformité, notamment en assurant leur fixation ;
- Un traçage réglementaire du terrain de football à huit doit être réalisé, en veillant à ce que tout obstacle se situe à une distance minimale de 2,50 mètres de l'aire de jeu.

Une fois l'ensemble de ces travaux de mise en conformité réalisés, une nouvelle demande de classement du terrain pourra être effectuée.

Eclairage fontaine / inauguration fontaine

Monsieur le Maire informe de la mise en place d'un éclairage de la fontaine, celui-ci est programmé de 6 h à 22 h, ce qui permet de mettre en valeur cet aménagement et d'embellir le centre de la commune. Les membres du Conseil municipal approuvent cette proposition.

Dans le cadre de cette réalisation, Monsieur le Maire propose également d'organiser une inauguration de la fontaine. Le Conseil municipal émet un avis favorable et retient la date du **vendredi 4 septembre 2026 à 19 h**.

Reprogrammation du feu d'artifice

À la suite de l'annulation du feu d'artifice prévu le 10 juillet 2026, en raison de la canicule et des arrêtés préfectoraux relatifs à la sécheresse, Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal sur une nouvelle date de tir.

Il est proposé de reprogrammer le feu d'artifice à l'occasion du Marché de Noël, afin de se démarquer des autres manifestations de fin d'année. Monsieur le Maire rappelle qu'en 2025, le feu d'artifice avait été reporté lors de la manifestation Les Arts du Feu au mois de septembre. Il estime qu'il serait préférable, cette année, d'innover et de permettre à une autre association de bénéficier de cet événement.

Le Conseil municipal approuve à la majorité cette proposition (Monsieur Sylvain BAURY, conseiller n'approuve pas cette date). Il est toutefois précisé qu'il conviendra d'étudier, avec la société pyrotechnique, le lieu de tir le plus adapté. En effet, l'an dernier, le déplacement du public jusqu'au stade de football pour assister au spectacle avait été jugé peu pratique.

Modification commission bâtiment/patrimoine

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'une modification au sein de la Commission Bâtiment et Patrimoine. Madame Séverine GAYTE, actuellement Vice-présidente de cette commission, a souhaité être remplacée dans cette fonction par Monsieur Thierry PINEAU. Madame Séverine GAYTE demeurera toutefois membre de la commission, sans en assurer la vice-présidence.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2026

Tour de table

QUESTIONS DIVERSES :

Madame Marie-Christine BABARIT :

- Demande s'il y a eu un retour concernant le choix des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID). Madame Marinette BRELIÈRE indique que la liste a bien été arrêtée, mais que les personnes concernées n'ont pas encore été informées. Une fois cette démarche effectuée, elle communiquera la composition de la commission lors d'un prochain Conseil municipal.

Monsieur Arnaud MONTAIS :

- Informe le Conseil municipal qu'un panneau d'information sera prochainement installé au cimetière afin de rappeler aux administrés les règles de bon fonctionnement et de respect des lieux.

Monsieur le Maire précise également qu'un nouveau règlement du cimetière, d'une dizaine de pages, a été rédigé. Celui-ci rappelle notamment que les allées et contre-allées relèvent du domaine public. Cette disposition vise à éviter les plantations et les constructions empiétant sur ces espaces, tout en précisant que l'entretien des concessions demeure à la charge des concessionnaires.

Monsieur Arnaud MONTAIS indique qu'une quarantaine de concessions seraient actuellement à l'abandon.

Madame Marinette BRELIÈRE informe qu'une entreprise est intervenue afin d'établir un devis pour des travaux d'exhumation. Elle précise qu'elle sollicitera d'autres entreprises afin d'obtenir plusieurs propositions et de pouvoir les comparer.

Monsieur Patrick BECK rappelle que l'association Le Souvenir Français assure l'entretien des tombes des anciens combattants. Madame Marinette BRELIÈRE précise que l'association est déjà intervenue récemment en réalisant un important nettoyage du carré des anciens combattants et en y déposant une gerbe de fleurs.

Enfin, Monsieur Arnaud MONTAIS suggère de faire de nouveau intervenir l'entreprise Aqua Silva, qui avait réalisé le nettoyage complet du cimetière communal avant les cérémonies du mois de novembre.

Madame Marinette BRELIÈRE :

- Informe le Conseil municipal qu'elle a participé à une réunion organisée par la Préfecture et l'Inspection académique. Au cours de cette rencontre, il a été présenté les projections d'effectifs scolaires sur le territoire. À l'échelle de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, une baisse de 712 élèves est attendue entre 2015 et 2035.
Concernant le Syndicat de Communes de la Côte, les effectifs sont passés de 158 élèves en 2015 à 115 élèves en 2025.
Madame BRELIÈRE précise enfin qu'à la suite des nombreuses fermetures de classes liées à cette baisse des effectifs, l'État accorde de plus en plus difficilement des subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)
- Informe que dans le cadre de l'épisode de canicule, elle a pris contact avec les personnes vulnérables de la commune afin de s'assurer que leur état de santé était satisfaisant et qu'elles ne rencontraient pas de

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2026

difficultés particulières. Elle s'est notamment assurée qu'elles disposaient d'un logement suffisamment frais. À cette occasion, elle leur a proposé de s'inscrire sur le registre communal des personnes vulnérables et leur a indiqué que, si nécessaire, une salle climatisée ou plus fraîche pourrait être mise à leur disposition.

Monsieur Sébastien VOYER :

- Informe le Conseil municipal que, afin de mieux faire face aux épisodes de fortes chaleurs et d'améliorer le confort des enfants au sein de l'école, plusieurs aménagements sont actuellement à l'étude. Il est notamment prévu de poursuivre la pose de films solaires sur les fenêtres qui n'en sont pas encore équipées. Un devis a également été sollicité pour le remplacement du revêtement de la cour de l'école par un matériau de teinte plus claire, permettant de limiter l'accumulation de chaleur. Par ailleurs, une réflexion est engagée sur la végétalisation de la cour avec la plantation d'arbres ainsi que l'installation de jardinières le long du bâtiment scolaire afin d'apporter davantage d'ombre et de fraîcheur.

L'extension de la casquette située devant la baie vitrée est également envisagée afin de réduire la réverbération et les apports directs du soleil dans les locaux.

Enfin, la création d'une arrivée d'eau à proximité de l'escalier donnant accès à la cour est à l'étude. Cet aménagement permettrait l'installation de brumisateurs, offrant ainsi un rafraîchissement supplémentaire aux enfants lors des périodes de fortes chaleurs.

CLÔTURE DE SÉANCE : 22h30

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL : lundi 7 septembre 2026

M. Sébastien VOYER

Mme Christel JORY
**Donne procuration à M. Sébastien
VOYER**

M. Benjamin HOURDÉ
**Donne procuration à Mme Francine
JALLAIS**

M. Marinette BRELIÈRE

M. Arnaud MONTAIS

Mme Audrey MONTAIS
**Donne procuration à M. Arnaud
MONTAIS**

M. Sylvain BAURY
**Donne procuration à Mme Marinette
BRELIÈRE**

Mme Séverine GAYTE
**Donne procuration à M. Michael
ROUSSEAU**

M. Thierry PINEAU

Mme Francine JAILLAIS

M. Michael ROUSSEAU

Mme Anita TURGIS

M. Alexandre SAINT PAUL
Donne procuration à M. Patrick BECK

Mme Marie Christine BABARIT

M. Patrick BECK